



Collectif Stop Tafta et autres accords de Libre-échange Paris 19-20^e

Mercredi 25 février 2015 à la CNT, 33 rue des Vignoles, Paris 20'

**Les Accords de "partenariat" économique (APE)
un désastre annoncé pour les peuples des pays
d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)**

avec Jacques Berthelot, Solidarité et ATTAC

PLAN

Les multiples défis auxquels fait face l'Afrique de l'Ouest

**L'APE AO un coup de poignard dans le dos
de l'AO et une balle dans le pied de l'UE**

PLAN

Les multiples défis auxquels fait face l'Afrique de l'Ouest

Défi alimentaire

Défi démographique

Défi des emplois

Défi du changement climatique

Défis de compétitivité des EF

Défis de la volatilité des prix agricoles

Défi du dumping agricole des pays développés

La nécessaire protection à l'importation

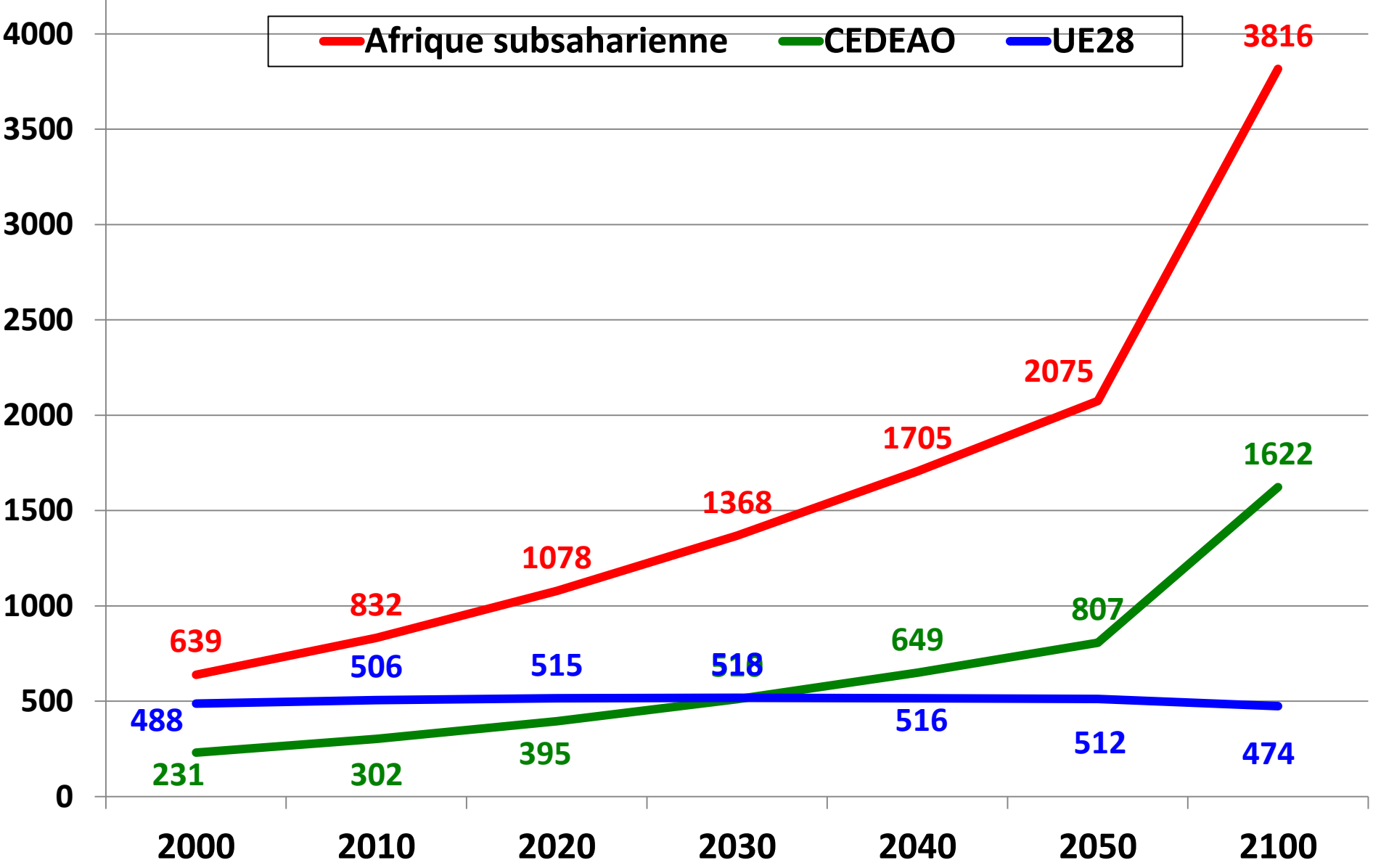
Défi alimentaire : les déficits augmentent en Afrique subsaharienne (ASS) et Afrique de l'Ouest (AO)

214 millions et 23,8% de sous-nutris chroniques en ASS en 2012-14, seule région où leur nombre augmente et où leur taux est le plus élevé (Asie du Sud : 15,8%)

**2001-2011 déficit alimentaire ASS: 375 M\$ à 8,8 Md\$, +33%/an
Sans café+cacao+thé+épices(CCTE): 3,7 à 19,6 Md\$, +16%/an**

**Afrique de l'Ouest (AO): déficit de 732 M\$ à 3,2 Md\$, +14,4%/an
Sans CCTE: déficit de 2,8 Md\$ à 10,6 Md\$, +12,9%/an**

Défi démographique : projections 2000-2100 pour ASS, CEDEAO, UE28, millions d'habitants



Défi des emplois, notamment ruraux : leçons du programme RuralStruc de la BM pour l'Afrique

BM : "L'impact de la croissance agricole est de 2 à 4 fois + élevé que celui de la croissance non agricole sur les personnes les plus pauvres"

Compétitivité supérieure des exploitations familiales à celle des grandes exploitations "modernes" pour le coût de production. Et bien plus efficaces pour absorber les emplois en zones rurales face aux secondes bien plus intensives en capital.

Les EF sont plus adaptées pour augmenter la production à moindre coût par une intensification écologique des systèmes de production

RuralStruc recommande 3 actions aux Etats : 1) Sécuriser les droits fonciers des EF; 2) Leur apporter des "biens publics" : information, formation, infrastructures rurales; 3) Soutenir l'organisation des producteurs pour renforcer leur poids dans les chaînes de valeur.

Défi des emplois, notamment ruraux : leçons du programme RuralStruc de la BM pour l'Afrique

BM : "L'impact de la croissance agricole est de 2 à 4 fois + élevé que celui de la croissance non agricole sur les personnes les plus pauvres"

Compétitivité supérieure des exploitations familiales à celle des grandes exploitations "modernes" pour le coût de production. Et bien plus efficaces pour absorber les emplois en zones rurales face aux secondes bien plus intensives en capital.

Les EF sont plus adaptées pour augmenter la production à moindre coût par une intensification écologique des systèmes de production

RuralStruc recommande 3 actions aux Etats : 1) Sécuriser les droits fonciers des EF; 2) Leur apporter des "biens publics" : information, formation, infrastructures rurales; 3) Soutenir l'organisation des producteurs pour renforcer leur poids dans les chaînes de valeur.

Défis de compétitivité des EF liés aux agressions extérieures

Liées au libre-échange promu par l'OMC, les APE et l'érosion des préférences des ACP liées au TAFTA et CETA

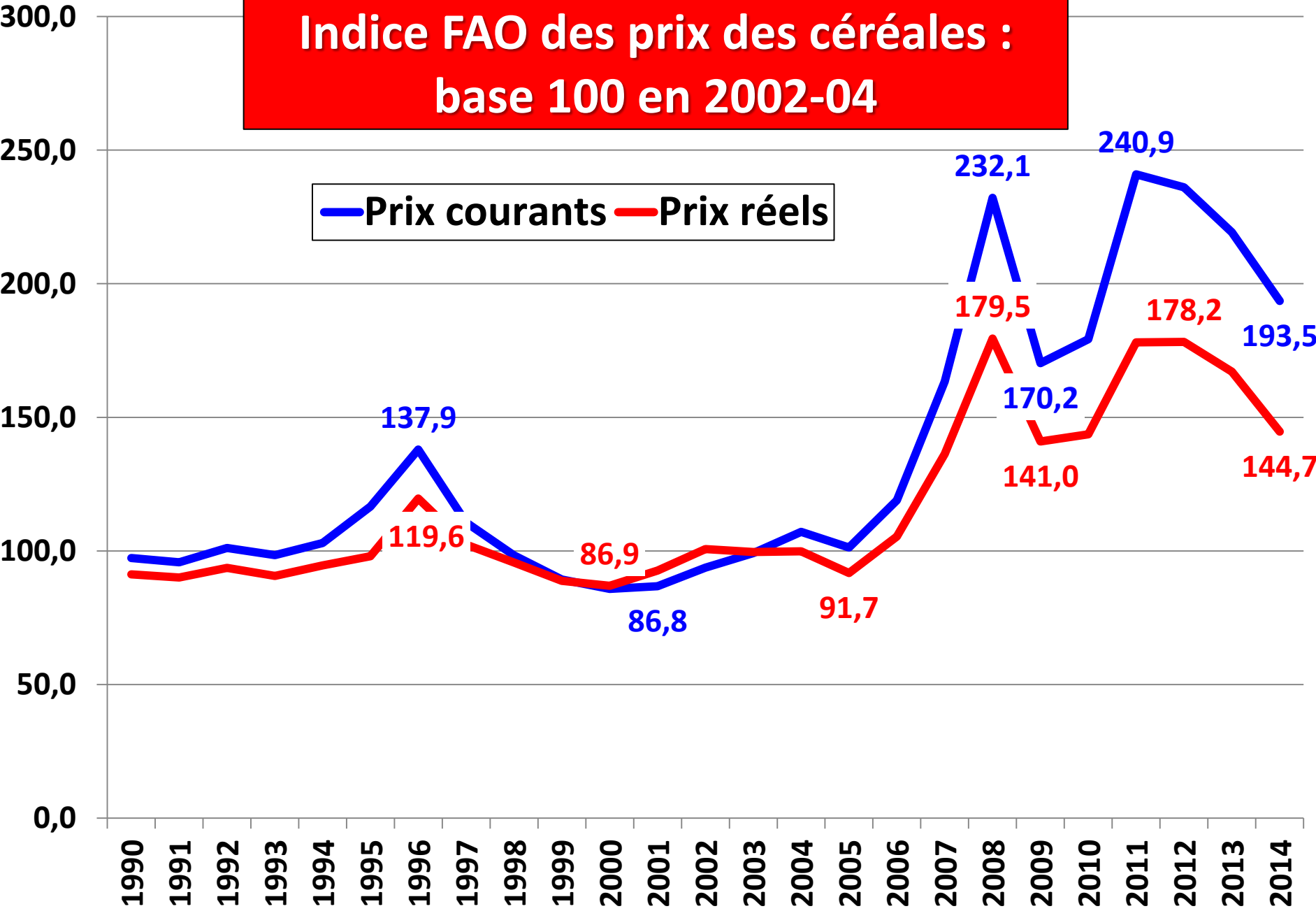
Liées aux appétits étrangers sur les terres agricoles d'ASS

Liées à la croyance que les capitaux privés extérieurs sont indispensables pour moderniser l'agriculture africaine et prêts à s'investir sans les aides des Etats

Défis de la volatilité des prix agricoles

Indice FAO des prix des céréales : base 100 en 2002-04

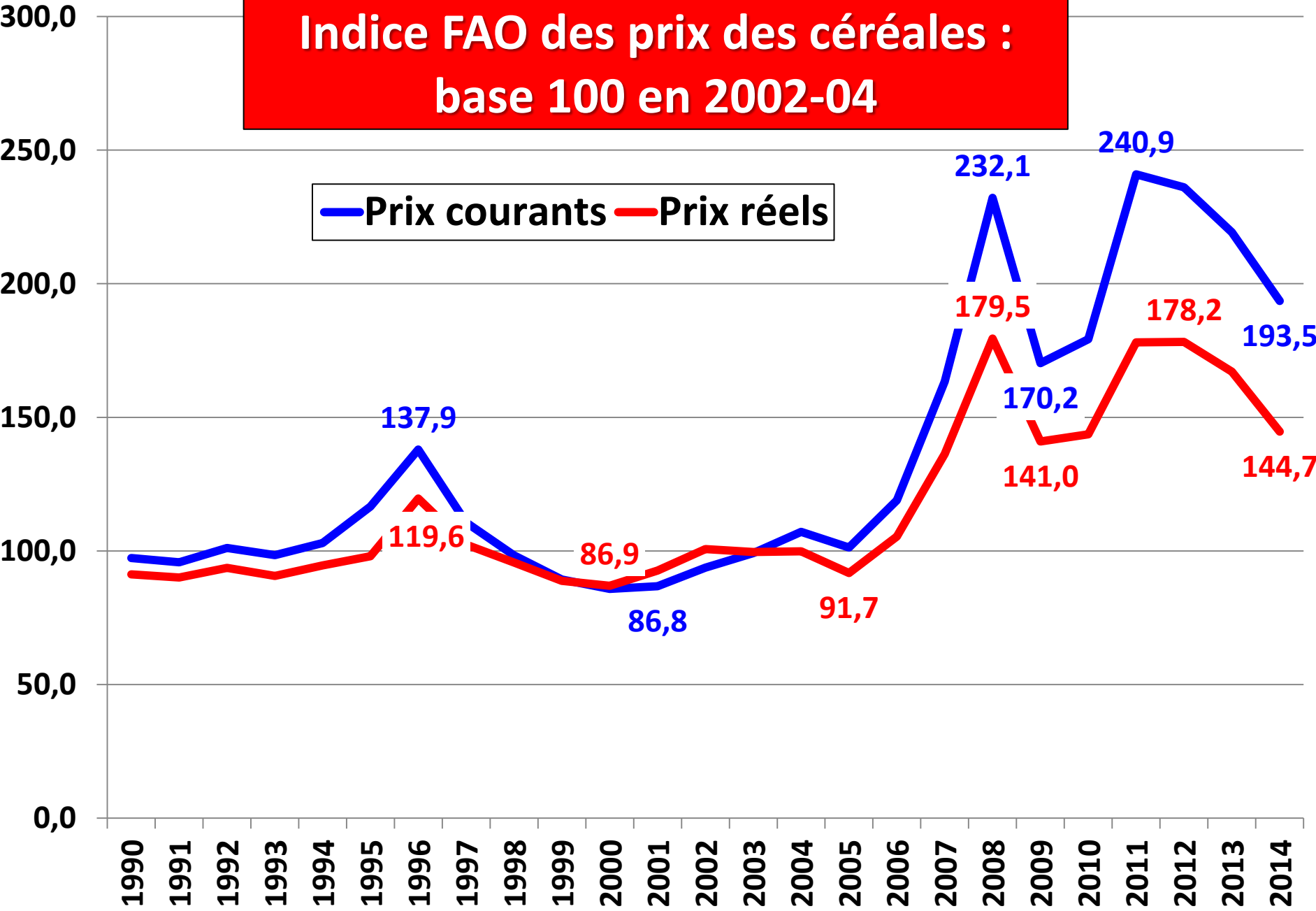
— Prix courants — Prix réels



Défis de la volatilité des prix agricoles

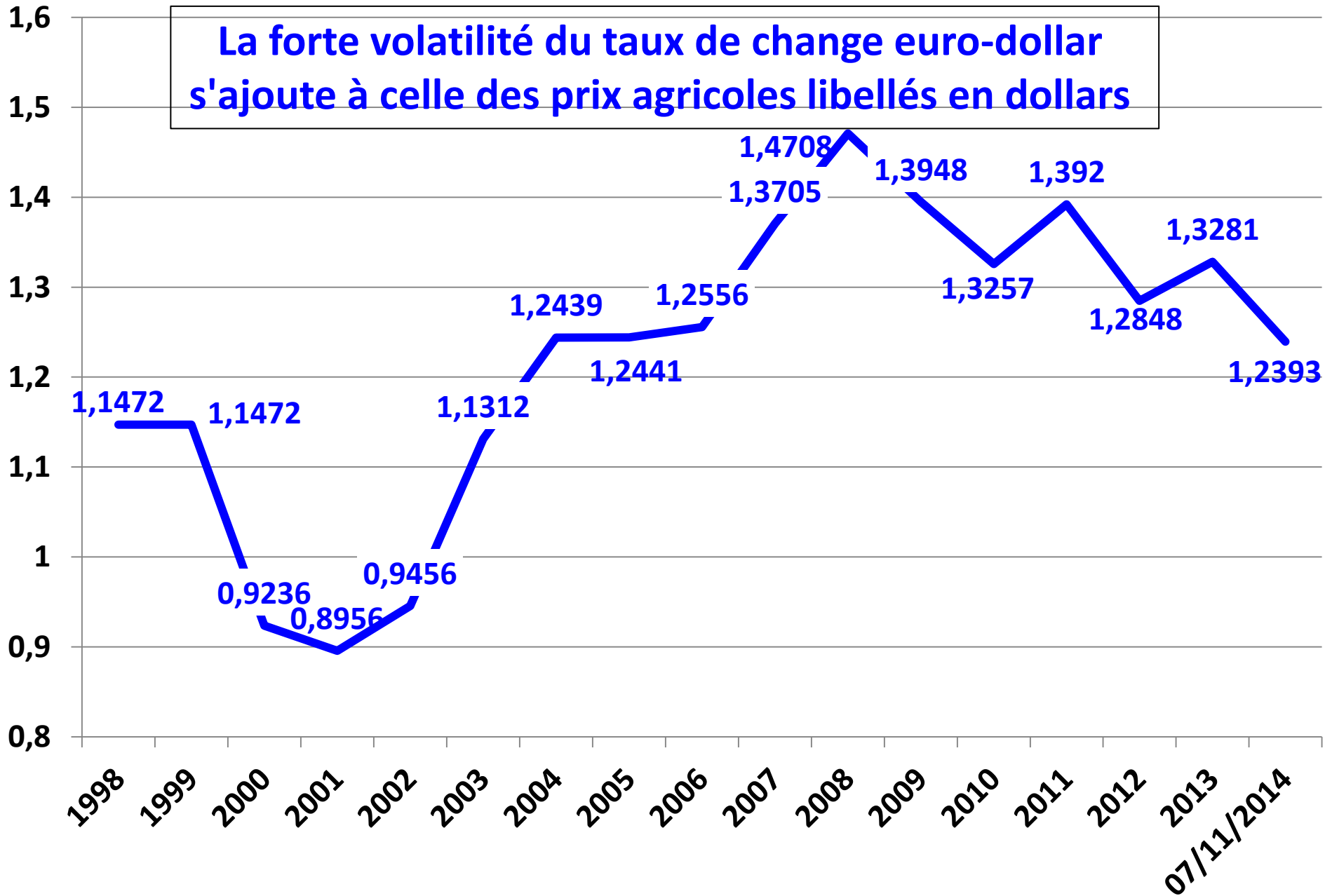
Indice FAO des prix des céréales : base 100 en 2002-04

Prix courants **Prix réels**

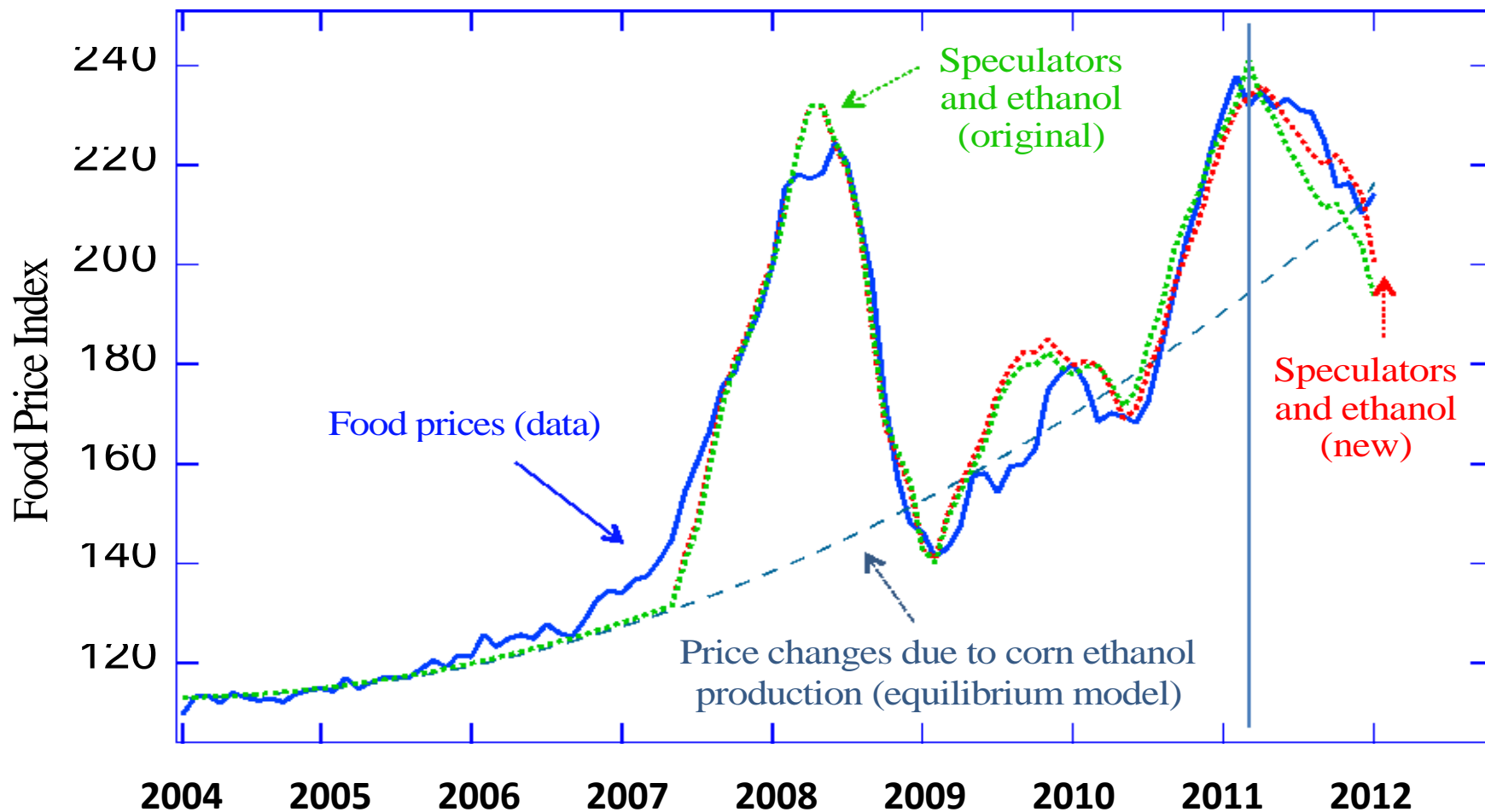


Evolution du taux de change : \$ pour 1 €

La forte volatilité du taux de change euro-dollar s'ajoute à celle des prix agricoles libellés en dollars

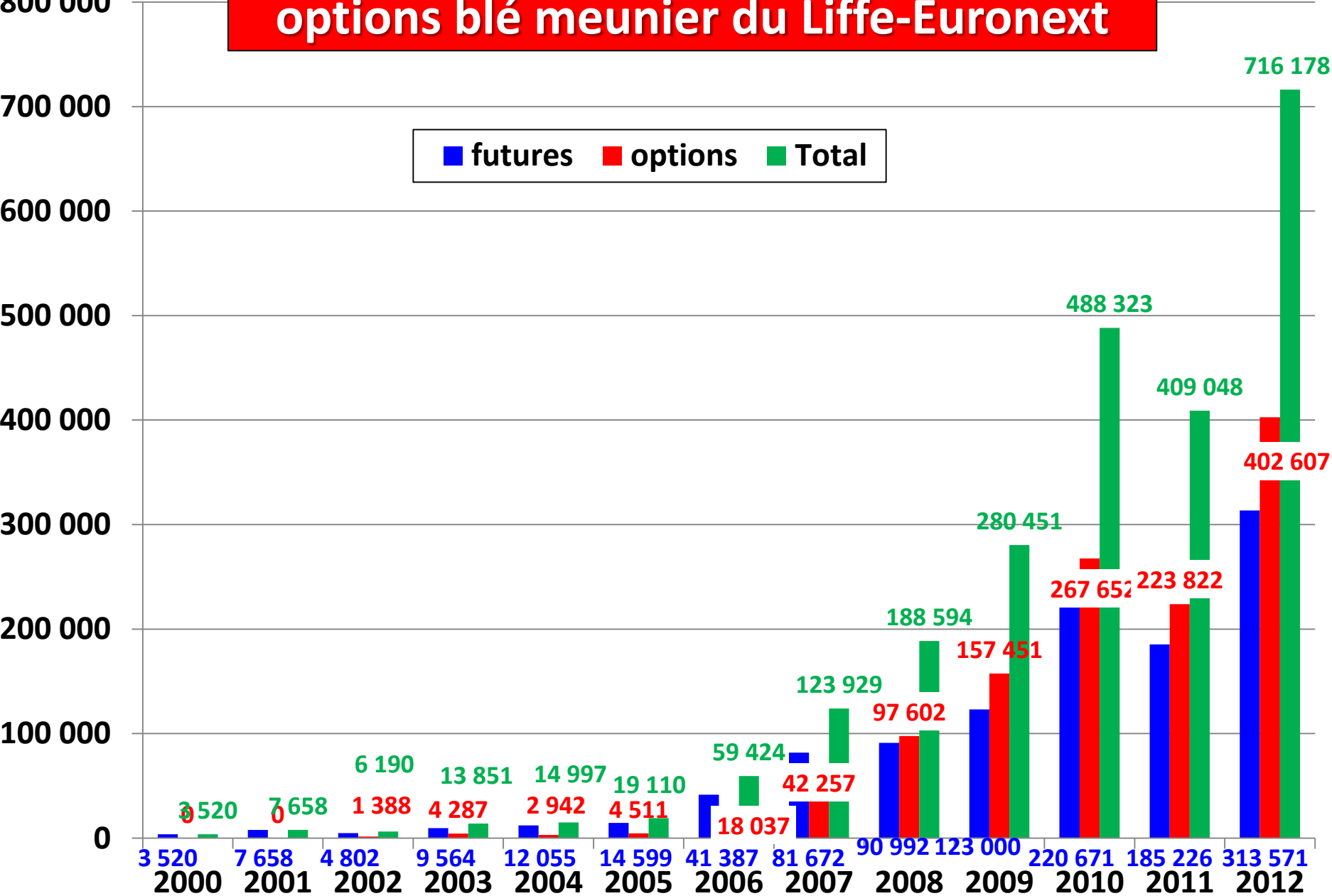


Corrélation éthanol de maïs US & prix alimentaires, actualisé 2012



Source : [New England Complex Systems Institute, Cambridge, Massachusetts](#)

Positions ouvertes sur contrats à terme et options blé meunier du Liffe-Euronext

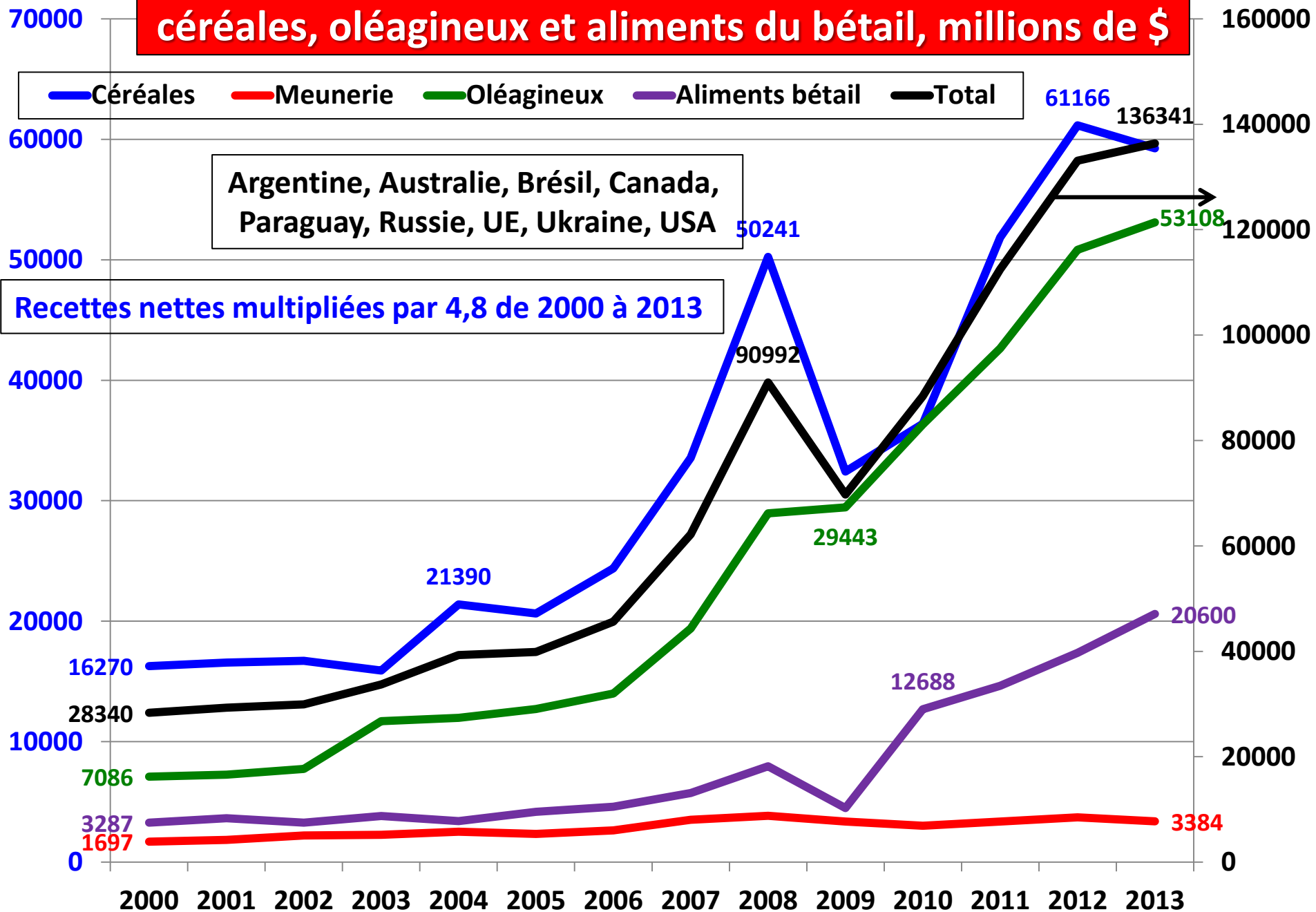


La faible crédibilité des recommandations du G20 pour lutter contre la volatilité des prix agricoles

Les prix élevés des céréales et oléagineux sont si profitables aux pays exportateurs qu'ils ne voudront pas les plafonner.

Et la forte chute des prix de 2014 qui devrait se poursuivre en 2015 ne durera pas car de nouvelles intempéries surviendront tôt ou tard et du fait du plafonnement des rendements et de la hausse de la population mondiale.

Envolée des recettes des principaux exportateurs nets de céréales, oléagineux et aliments du bétail, millions de \$



Le faux débat de l'interdiction des restrictions à l'exportation

Pour l'OMC les *intérêts offensifs* des Membres – l'*accès au marché* des autres – sont plus légitimes que leurs *intérêts défensifs*. Elle autorise cependant les taxes à l'exportation et sans plafond.

Pourtant un pays pauvre doit prioriser la sécurité alimentaire de ses citoyens tant qu'un gouvernement mondial ne peut la garantir. Les PED utilisent aussi les taxes à l'exportation dans un but fiscal et de transformation locale des matières premières avant exportation.

Les pays développés en ont beaucoup utilisé dans leurs colonies pour se réserver l'importation des matières premières à bas prix et l'UE a taxé ses exportations de blé en 1996 et 1997.

Les céréales US et UE aux agrocarburants correspondent à de très fortes restrictions à leur exportation et sont la première cause de la flambée des prix des produits alimentaires depuis 2007.

Forte disparité de dépendance alimentaire selon les pays

La part des importations dans la consommation de céréales, viandes et produits laitiers est fonction du niveau de développement, de la protection passée et présente à l'importation et des subventions qui la renforcent

Part des importations dans la consommation en 2011

En %	UE	USA	Inde	Chine	Brésil	PMA	ASS	AO	AE
Céréales	5,6	1,8	0,01	2,6	12,2	15,2	21,6	22,7	21,5
Lait équivalent	0,7	1,7	0,3	16,2	2,9	9,4	11,5	31,5	1,1
Viandes	3,6	3,9	0,03	4,5	0,2	8	12,8	11,5	0,3

ASS : Afrique Sub-Saharienne; AO: Afrique de l'Ouest; AE: Afrique de l'Est

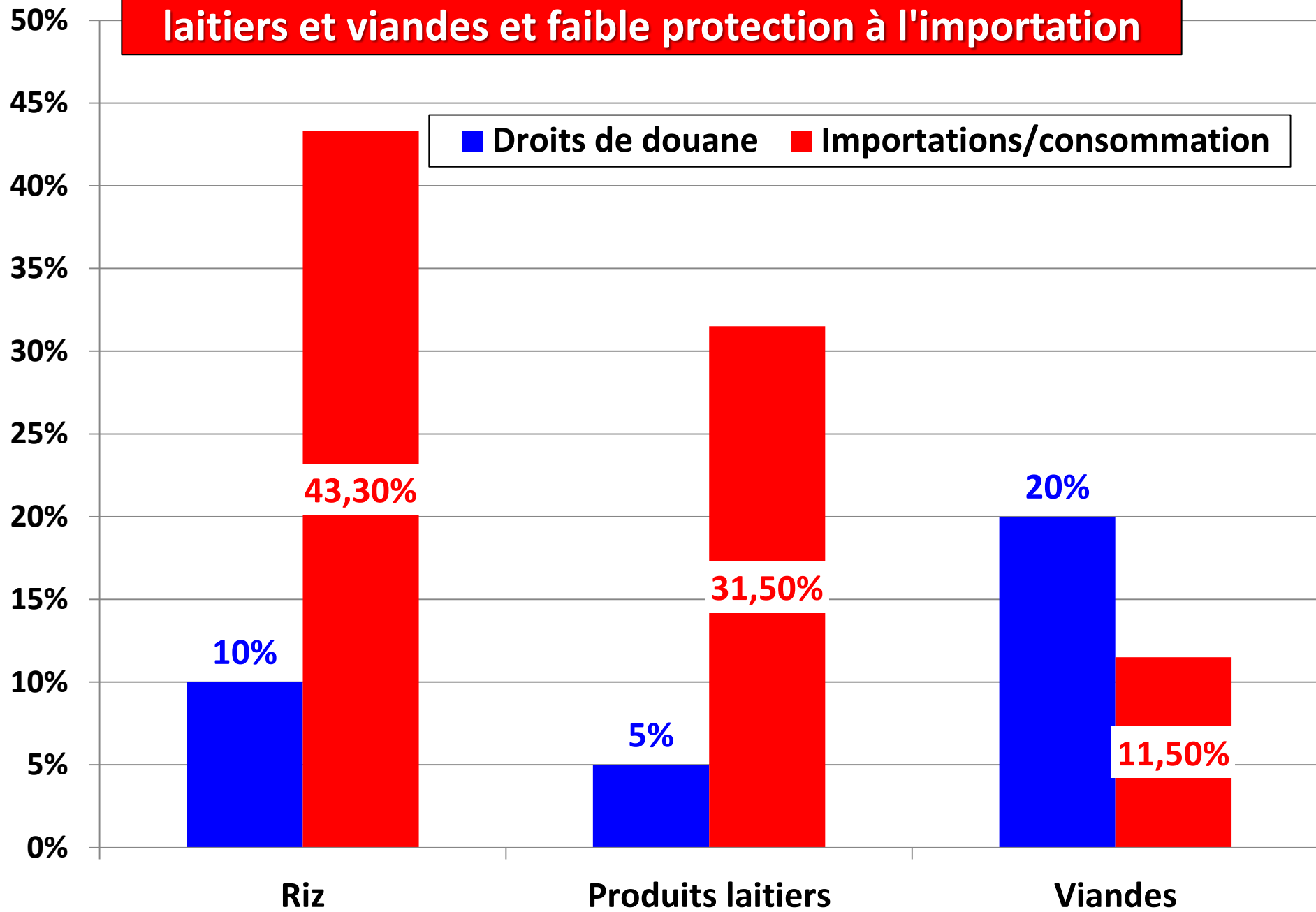
Leçons de l'Afrique de l'Est (AE) à l'Afrique de l'Ouest (AO) : relevez vos droits de douane

Afriques Ouest et Est: droits douane et importations/consommation

En %	Riz		Produits laitiers		Viandes	
	M/C	DD	M/C	DD	M/C	DD
AO	43,3%	10%	31,5%	5%	11,5%	20%
AE	23,9%	35%	1,1%	60%	0,3%	25%

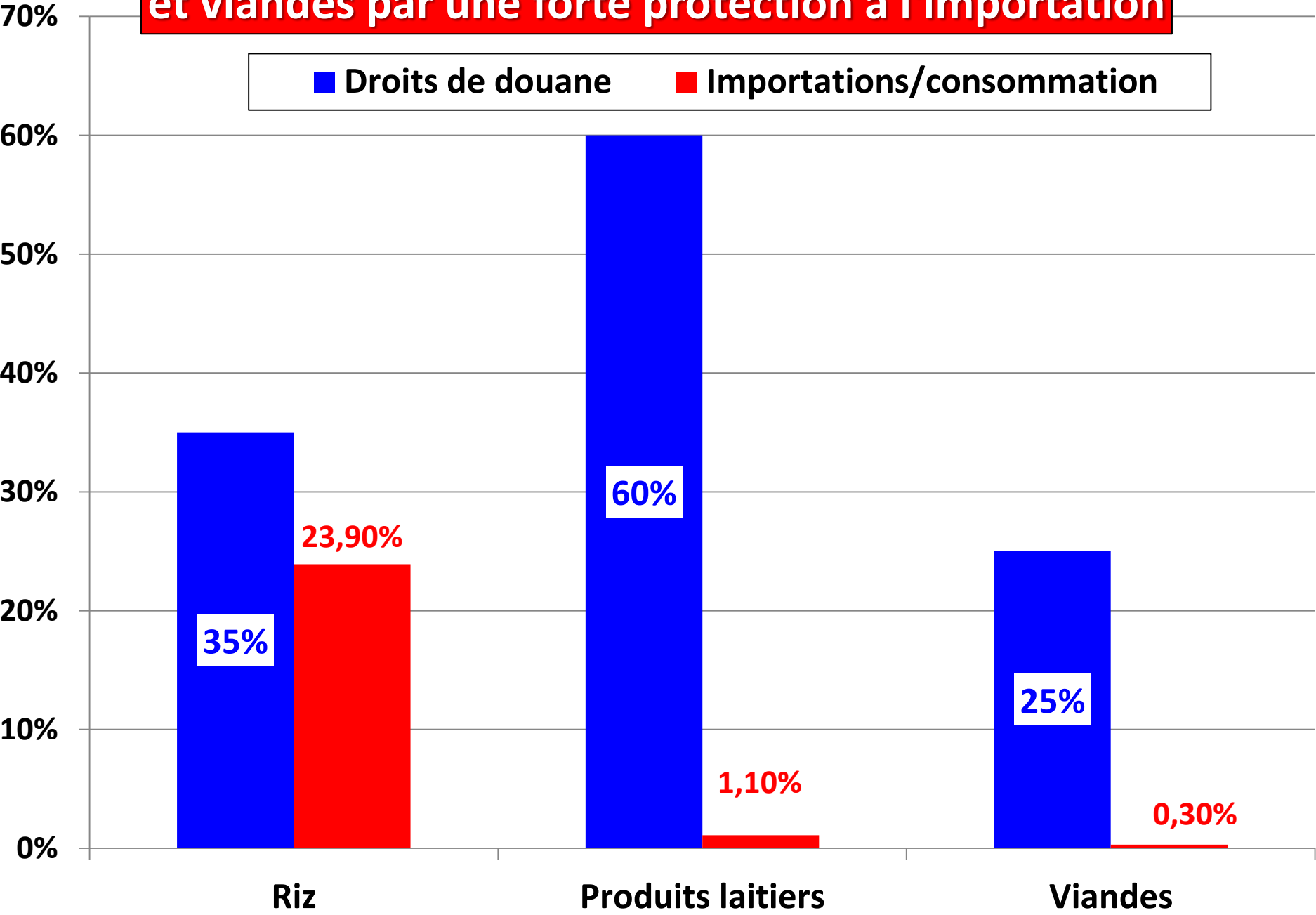
Depuis que le Kenya a relevé à 60% en 2004 son DD, étendu à l'EAC, celle-ci est devenue quasi-autosuffisante en produits laitiers en 2013

Forte dépendance de l'Afrique de l'Ouest en riz, produits laitiers et viandes et faible protection à l'importation



Autonomie de l'Afrique de l'Est en produits laitiers et viandes par une forte protection à l'importation

■ Droits de douane ■ Importations/consommation



La nécessaire protection à l'importation pour garantir des prix stables et rémunérateurs aux agriculteurs

Tous les pays industrialisés, y compris émergents, le sont devenus par une forte protection agricole, qui persiste sur leurs produits alimentaires de base. Et les fortes subventions compensant la baisse des prix garantis ont eu un fort effet de substitution à l'importation.

Il est injuste que l'OMC et les accords bilatéraux, surtout les APE, dénie ce droit aux pays d'ASS qui ne peuvent subventionner leurs agriculteurs, 2/3 de la population.

La Suisse 3^e pays à la plus forte protection agricole

Exportations agricoles et poissons (chapitres 1 à 24 du SH) de 9,2 Md\$ en moyenne de 2012 à 2014, pour 12,8 Md\$ d'importations, soit solde déficitaire de 3,6 Md\$.

Comparaison des droits de douane appliqués en 2013, équivalents ad valorem

% ad valorem	Norvège	Corée Sud	Suisse	Japon	UE	USA	Kenya	Sénégal
Moyenne agricole	51,3	52,7	35,7	19	16,7	5,3	19,8	14,6
Produits animaux	153,5	21,7	116,7	11	20	2,3	23,1	19
Produits laitiers	75	66	116,9	135,3	52,8	20,5	43,3	16,3
Céréales et prépa	69,5	153,6	27,9	52	17,1	3,1	21,7	13,2
Sucre et prépa	20,7	15,7	13,7	25,2	29,7	11,7	33,7	11,3
Fruits et légumes	26	58,6	18,8	11,6	10,7	4,7	22,1	17,4

Attention : les DD moyens cachent les DD élevés sur les produits alimentaires de base

La nécessité d'utiliser des prélèvements variables, protection agricole de très loin la plus efficace.

Le prélèvement variable (PV) est la seule protection garantissant aux producteurs un prix rémunérateur et stable dans le temps en monnaies régionales (nairas, FCFA...).

Le PV a été l'outil essentiel du développement agricole fulgurant de l'UE depuis l'instauration de la PAC en 1962 et, bien qu'interdit par l'OMC elle en a encore, sous un autre nom, pour les céréales et les fruits et légumes frais.

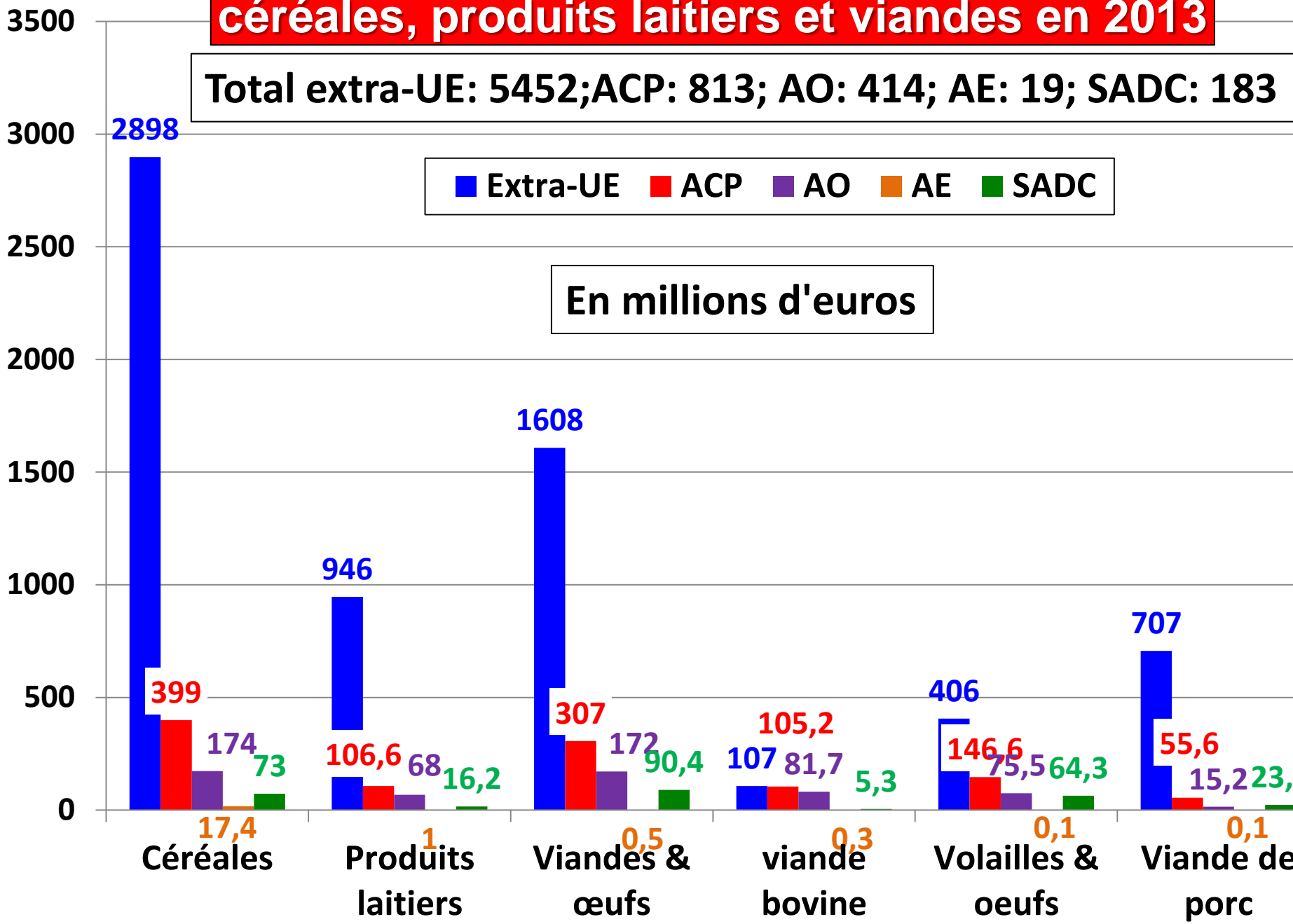
Le PV est la différence entre le prix CAF et le prix d'entrée dans la CEDEAO défini pour chaque campagne de commercialisation de façon à assurer aux agriculteurs un prix rémunérateur.

Subventions de l'UE28 à ses exportations de céréales, produits laitiers et viandes en 2013

Total extra-UE: 5452; ACP: 813; AO: 414; AE: 19; SADC: 183

■ Extra-UE ■ ACP ■ AO ■ AE ■ SADC

En millions d'euros



Le dumping de l'UE sur le coton exporté vers l'AO en 2013

L'UE importatrice nette de 29 827 t de coton fibre d'AO pour 42,3 M€ en 2013 mais a exporté l'équivalent de 9 602 t dans filés, tissus, vêtements et linges, pour 254 M€. Avec une subvention/t de 2 172 €, les 2/3 en aides "découplées", la subvention totale de 20,9 M€ est 7,6 fois supérieure aux 2,75 M€ du "Programme d'appui à la consolidation du Cadre d'action du partenariat UE-Afrique sur le coton" destiné à l'ensemble des pays d'ASS.

**L'APE AO un coup de poignard dans le dos
de l'AO et une balle dans le pied de l'UE**

Que sont les APE et que vont-ils changer dans la situation économique des pays ACP?

Puisque la Convention de Lomé avait accordé un accès préférentiel unilatéral à l'UE pour les exportations des pays ACP depuis les années 70, ces pays "partenaires" doivent maintenant réduire unilatéralement leurs droits de douane (DD) et devenir compétitifs en 20 ans (de 2015 à 2035).

Puisque l'UE estime que la poursuite de la libéralisation multilatérale des échanges est inévitable et souhaitable pour les pays ACP, il est urgent qu'elle récupère, par l'accès libre à leurs marchés, une partie des aides à ces pays depuis 40 ans, avant que d'autres pays moins généreux – les EU avec l'AGOA – n'en profitent !

La réalité des risques des APE

Alors que l'APE prétend promouvoir l'intégration régionale de l'Afrique de l'Ouest (AO), ils la torpilleront puisqu'elle n'est pas compétitive avec l'UE – d'où proviennent 41% des importations d'AO – ni pour les produits agroalimentaires, ni pour les produits industriels et les services.

Il est incohérent de proclamer que l'objectif de l'APE est de promouvoir à la fois l'intégration régionale et "*l'insertion harmonieuse et progressive des économies ACP dans l'économie mondiale*" car la 1ère implique une forte protection à l'importation que la seconde exclut.

La réalité des risques des APE

- Les APE sont une source de conflits entre les pays ACP PMA et non PMA :
- Les PMA bénéficient de la Décision "Tout sauf les armes" de 2001 (peuvent maintenir leurs DD sur les exportations de l'UE sans payer de DD sur leurs exportations vers l'UE) et n'ont donc pas intérêt à l'APE
- Mais leur non participation compromettrait l'intégration régionale
- Les non-PMA (Ghana, Côte d'Ivoire, Nigeria) perdront leur accès à DD nuls à l'UE s'ils refusent l'APE, devront payer des DD du SPG (système des préférences généralisées). Le Cap-Vert a le SPG+, proche du régime PMA.
- Toutes les préférences seront érodées par le Doha Round s'il est conclu et par les accords bilatéraux de libre-échange (ALE) de l'UE, notamment TAFTA, CETA, ALE avec les pays andins et l'Amérique centrale.

La réalité des risques des APE

Puisque l'UE considère que les APE doivent concerner au moins 90% des échanges sans exclure aucun secteur, l'AO pourrait protéger au plus 20% de ses produits, notamment alimentaires, et l'UE n'aurait qu'à ouvrir son marché qu'à 3% de plus puisque déjà ouvert à 97% dans les Conventions de Lomé et en fait à 100% depuis 2000.

Mais l'APE AO placera sur le même terrain de jeu le producteur français produisant 1 000 t de blé (133 ha à 75 quintaux/ha) et son collègue sahélien produisant 1 t de mil, sorgho ou maïs (2 ha par actif à 5 quintaux/ha), le premier recevant en outre 61 000 € d'aides directes et le second rien. Car le droit de douane de ces céréales baissera de 5% à 0% avec l'APE AO.

La dénonciation des APE

L'APE est si absurde que l'AO n'a cessé de le dénoncer depuis le début de la négociation en 2002, bien que l'UE a essayé "d'acheter" son accord avec la carotte financière.

La Chambre des Communes a conclu le 23 mars 2005 :
" Nous ne pensons pas qu'on devrait demander aux Etats ACP d'ouvrir leurs marchés aux produits agricoles de l'UE avant que leurs subventions ayant des effets de distorsion des échanges aient été supprimées »

Pour l'Assemblée Nationale française " Si la Commission persiste, l'Europe commettra une erreur politique, tactique, économique et géostratégique... Pouvons-nous vraiment prendre la responsabilité de conduire l'Afrique... vers davantage de chaos, sous couvert de respecter les règles de l'OMC ? Rapport de J.-C. Lefort 5 juillet 2006

La dénonciation des APE

Le 16 juin 2008 Christiane Taubira, actuelle Ministre de la Justice, rendait un rapport sur les APE au Pt Sarkozy : "*Il n'y a pas d'exemple d'ouverture de marché qui ait conduit au développement... L'UE devrait reconnaître le droit des pays pauvres à se nourrir eux-mêmes en leur permettant d'exclure les produits agricoles de la libéralisation commerciale*"

Le 19 mars 2012, l'ancien Gouverneur de la Banque centrale du Nigeria, le Pr Chukwuma Soludo, a averti que signer des APE conduirait à un "*second esclavage*".

**La CEDEAO ne doit pas signer l'APE
avant de conclure le Doha Round**

Puisque la Commission a refusé de traiter des subventions agricoles dans l'APE au prétexte que cela relève de l'OMC, l'AO ne pourra pas attaquer le dumping de l'UE

Signer l'APE avant de conclure le Doha Round réduirait énormément les mesures de sauvegarde de la CEDEAO

L'AO ne peut signer l'APE sans connaître l'érosion de ses préférences sur le marché de l'UE qui découlera du Doha Round et des autres accords bilatéraux de l'UE

Alors qu'à l'OMC les propositions de réduction des droits de douane portent sur les DD consolidés – droits maxima autorisés – l'APE prescrit que les DD "*actuellement appliqués au commerce entre les parties ne seront pas augmentés*"

La ratification de l'APE Afrique de l'Ouest réduirait énormément ses recettes douanières

L'AO perdrait énormément de droits de douane sur 82% de ses importations venant de l'UE – 1,146 Md€ après 5 ans et 2,877 Md€ après 20 ans (avec le détournement de trafic au profit de l'UE), dont 474 M€ après 5 ans et 1,255 Md€ après 20 ans pour les 12 PMA qui les conserveraient sans l'APE.

L'AO perdrait énormément de taxes à l'exportation dont la hausse est interdite par l'APE, une aberration compte tenu des pertes de DD à l'importation, de l'explosion démographique de 2014 (340 millions) à 2050 (510 millions), et puisque ces taxes dépassent dans certains pays (dont CI) les droits à l'importation.

Calendrier des pertes de droits de douane et des gains à partir de 2020

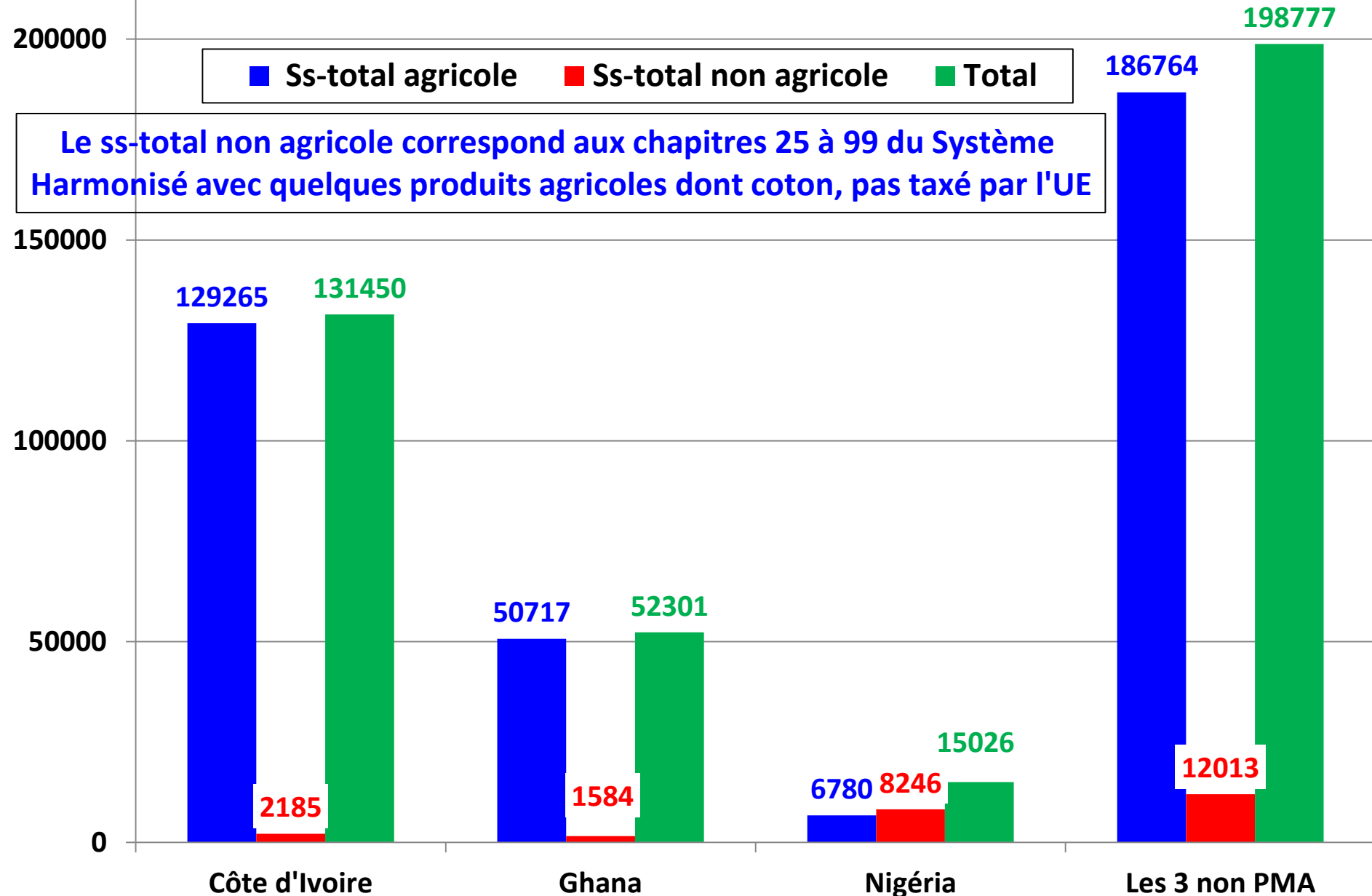
Les DD annuels à payer à l'UE de 150 M€ (199,2 M\$ en 2013) dès 2015 – sur les exportations de CI, Ghana et Nigéria vers l'UE s'ils refusent de signer l'APE – sont à comparer aux 1,146 Md€ de pertes annuelles de DD sur les importations venant de l'UE de 2020 à 2029, passant à 2,510 Md€ de 2030 à 2034 puis à 2,877 Md€ en 2035.

Compte tenu des DD de 150 M€ continuant à être payés à l'UE, les gains nets sans APE liées à l'absence de pertes de DD seraient de 11,460 Md€ de 2020 à 2029 et de 12,550 Md€ de 2030 à 2034, soit un total cumulé de 21,010 Md€ après déduction des 3 Md€ de DD SPG payés sur les exportations vers l'UE de 2015 à 2034, auxquels s'ajouteront 2,727 Md€ en 2035.

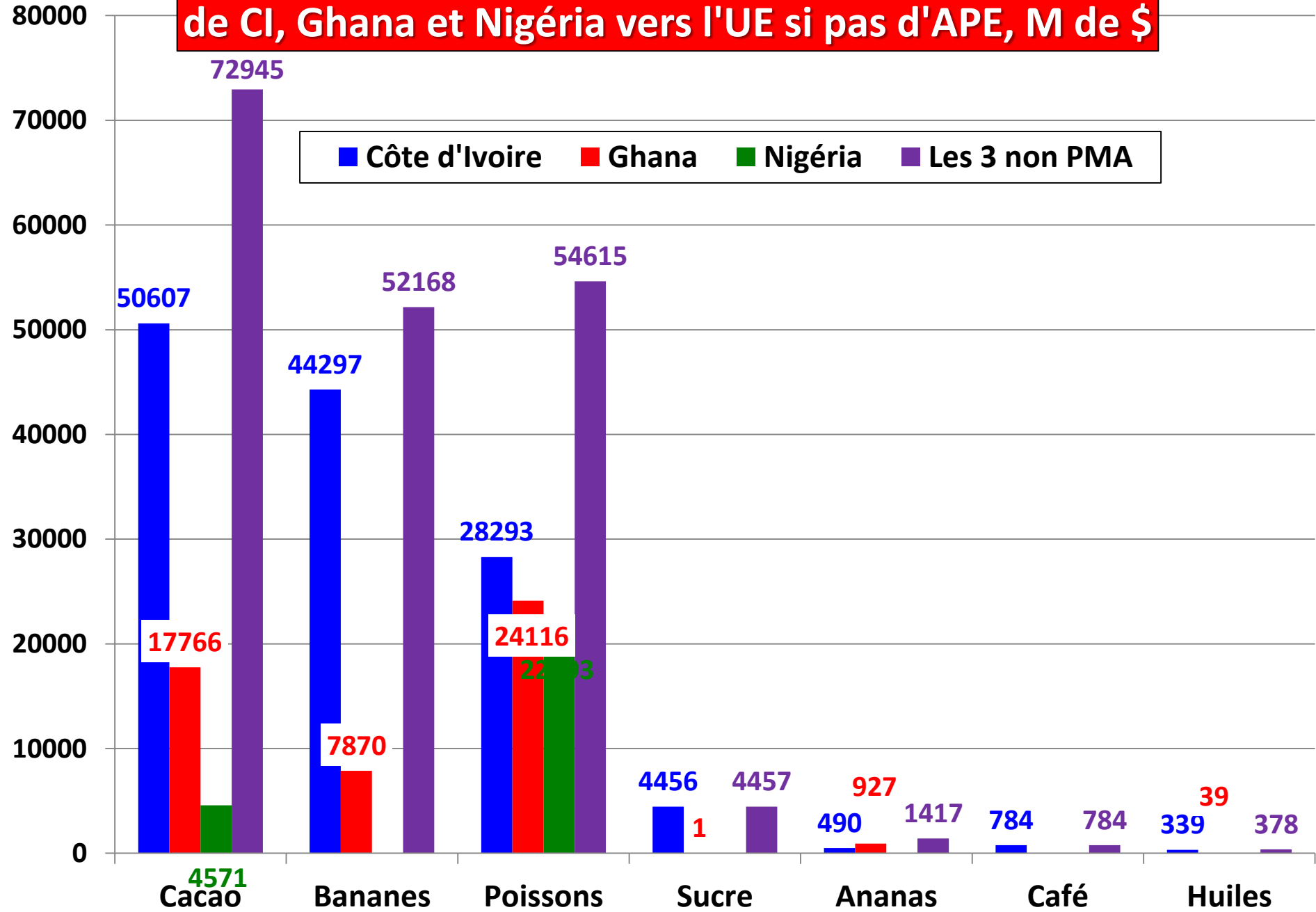
Droits de douane SPG sur les exportations de CI, Ghana et Nigéria vers l'UE si pas d'APE (exportations 2013, M\$)

■ Ss-total agricole ■ Ss-total non agricole ■ Total

Le ss-total non agricole correspond aux chapitres 25 à 99 du Système Harmonisé avec quelques produits agricoles dont coton, pas taxé par l'UE



Droits de douane SPG sur les exportations agricoles de CI, Ghana et Nigéria vers l'UE si pas d'APE, M de \$



Le Fonds de solidarité régionale anti-APE

La Déclaration de la société civile d'Afrique de l'Ouest a proposé à Dakar le 14 janvier 2014 qu'un Fonds régional de solidarité rembourse aux exportateurs de Côte d'Ivoire, du Ghana et du Nigéria les droits de douane du SPG qui frapperaient leurs exportations dans l'UE si l'APE régional n'est pas ratifié. Droits estimés à 51,9 M\$ pour le Ghana et 121 M\$ pour la Côte d'Ivoire selon une étude 2012 du South Centre.

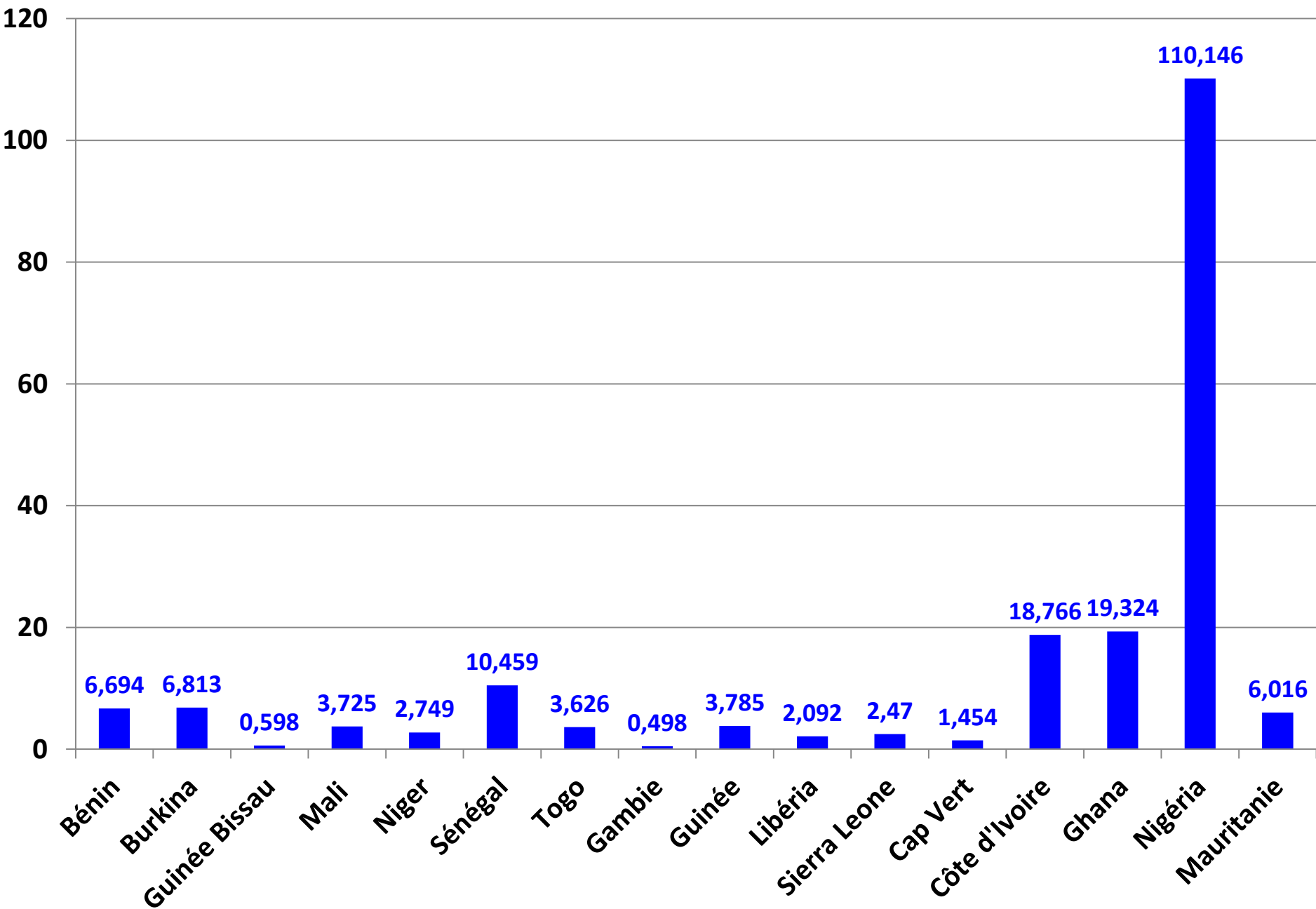
Ces montants sont voisins de ceux calculés par Solidarité pour 2013 : 199,2 M\$ dont 52,3 M\$ pour le Ghana, 131 M\$ pour la CI, 15 M\$ pour le Nigéria. Les 900 MdFCFA, soit 182,2 M\$, avancés par la seule CI et cités par Cheikh Tidiane Ndièye durant le débat lié à sa conférence du 4 mai 2013 à Dakar sur "*Le libre échange est-il la solution? Retour sur les APE*" sont donc excessifs. Selon lui ces droits seraient compensés par une taxe de 0,5% sur les importations de la CEDEAO hors produits pétroliers plus d'autres financements demandés aux pays émergents qui subiraient un détournement de trafic si l'APE est ratifié.

Taxe anti-APE sur les importations extra-AO, en M\$

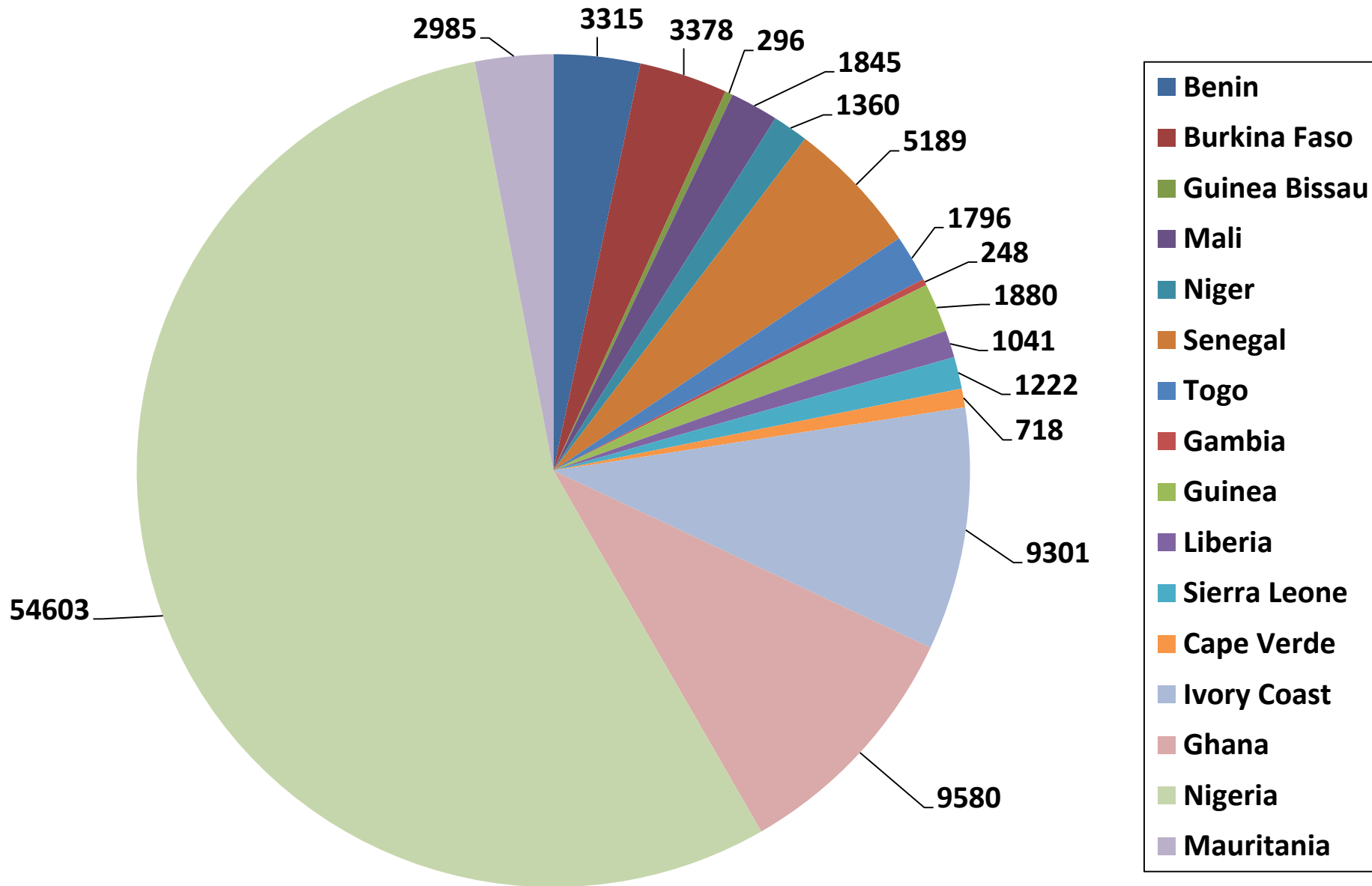
Les 199 M\$ (150 M€) de taxe à percevoir sur les 98,8 Md\$ d'importations totales extra-AO (dont 3 Md\$ de Mauritanie) seraient couverts par une faible taxe annuelle de 0,2017% sur ces importations extra-AO

Les 199 M\$ de taxe annuelle anti-APE seraient imputés pour 49,5 M\$ (25%) aux 12 PMA et 150 M\$ (75%) aux 4 non PMA, soit aussi 53,4 M\$ (27%) aux 8 Etats UEMOA, 140 M\$ (70%) aux 7 Etats CEDEAO non UEMOA et 6 M\$ à la Mauritanie (3%)

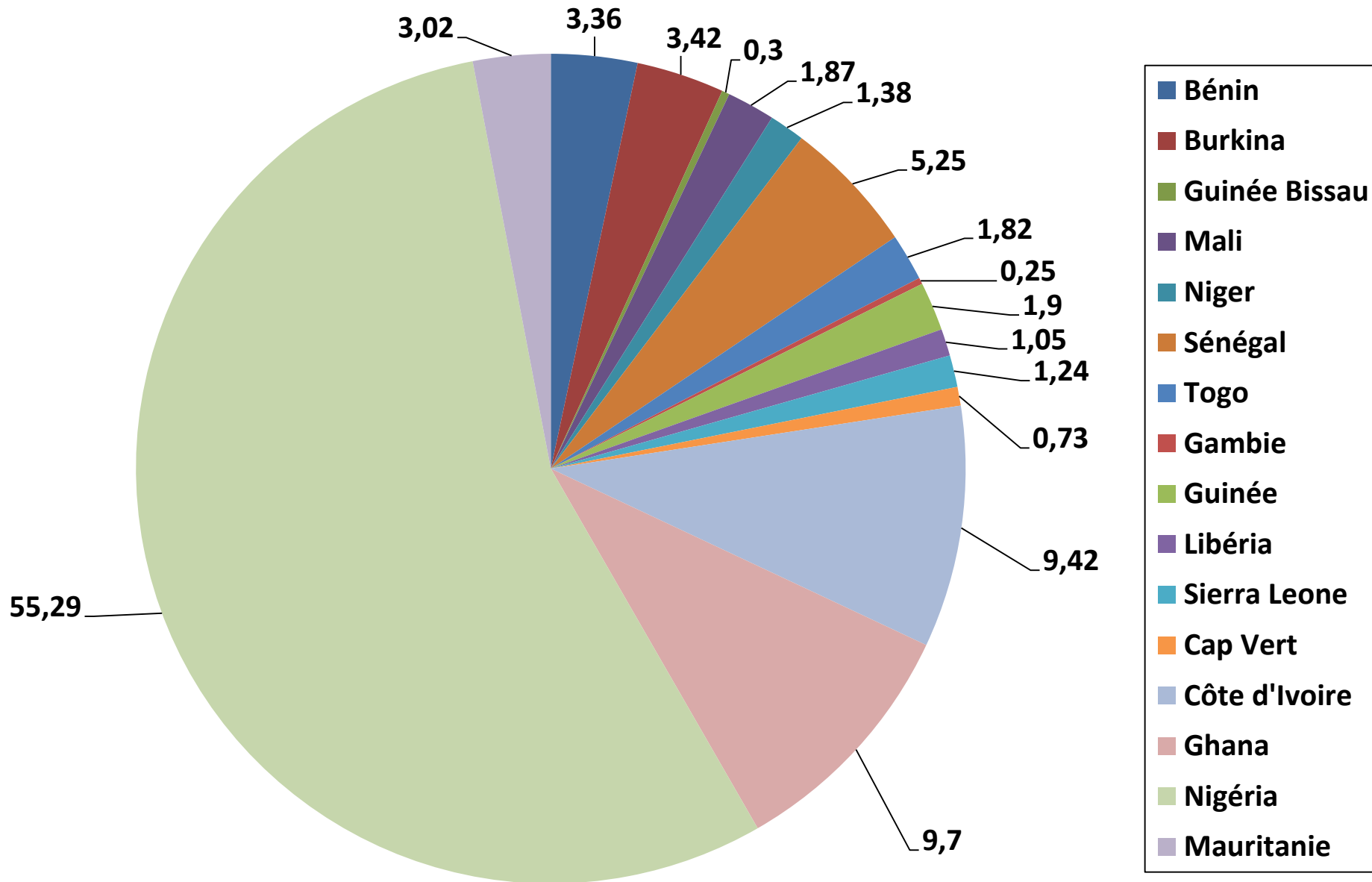
Taxe anti-APE sur les importations extra-AO par Etat, M\$



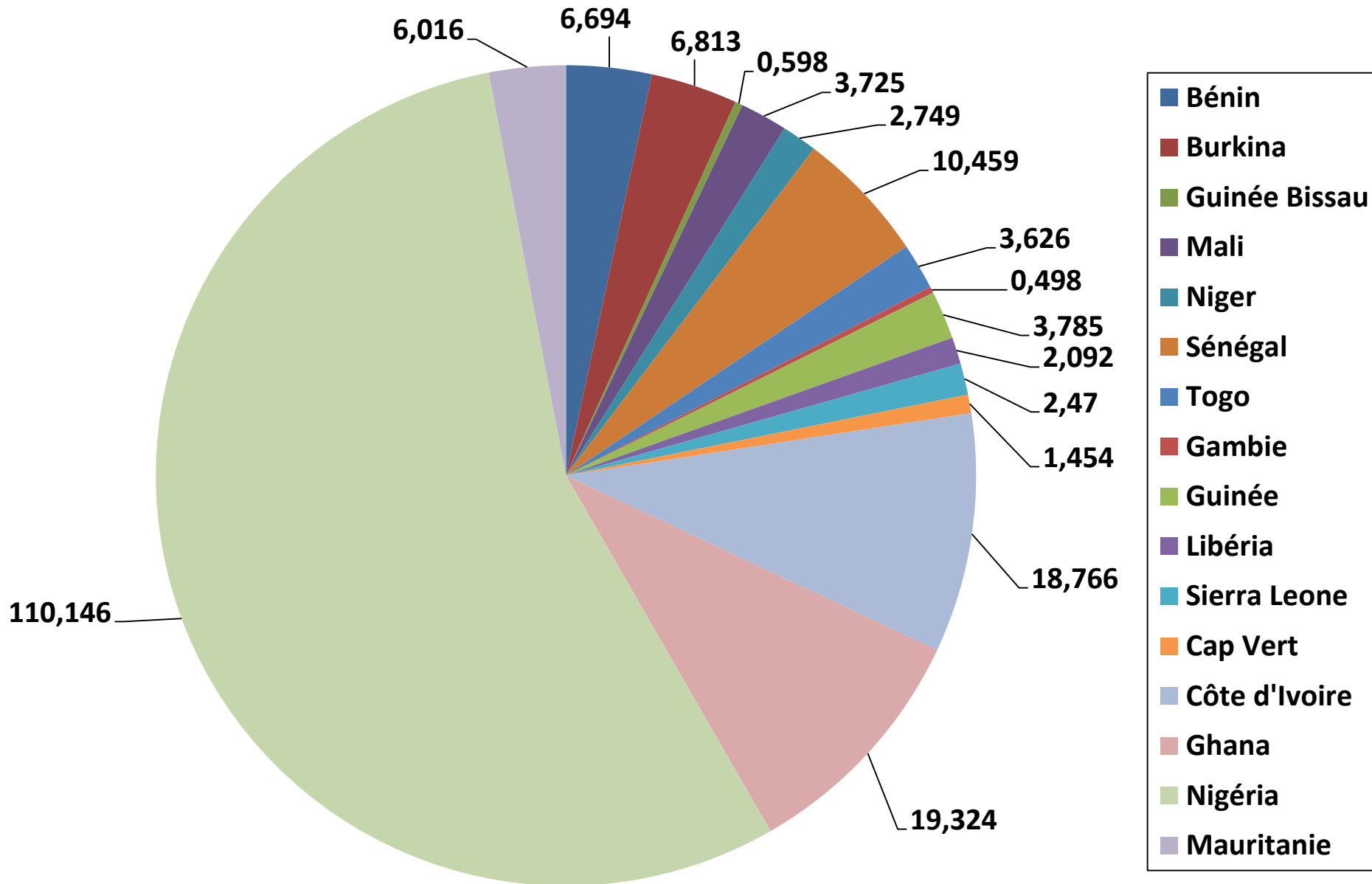
Importations totales extra-AO par Etat en 2013, en M\$



% des importations extra-AO et de taxe anti-APE par Etat



Taxe anti-APE sur les importations extra-AO par Etat, M\$



Une taxe anti-APE de 0,2017% sur les importations extra-AO

La CI apparait le grand gagnant qui aurait payé 131,5 M\$ de DD SPG contre une taxe anti-APE de 19,3 M\$, le Ghana gagnerait 32,4 M\$ (il aurait payé 52,3 M\$ de droits) et le Nigéria semble le gros perdant de 95,1 M\$ (il paierait 110 M\$ de taxe mais il n'aurait payé que 15 M\$ de DD. En fait le Nigéria est le plus gros gagnant car, faisant 41,3% des importations d'AO venant de l'UE, il perdrait 8,677 Md\$ de DD de 2015 à 2034 et cela ruinerait ses ambitieux projets de développement.

Conclusion : il est essentiel que les Chefs d'Etat de l'AO ne signent pas formellement l'APE mais coupent immédiatement les ponts avec l'UE en acceptant de passer tout de suite au régime SPG pour les exportations de CI, Ghana et Nigéria.

Il est non moins évident que l'UE ne peut pas politiquement arrêter les financements du 11^e FED comme des fonds de l'UE.

Où en sont l'approbation et l'application de l'APE AO

Les Chefs d'Etat de la CEDEAO ont confirmé le 10 juillet 2014 le paraphe de l'APE par leurs négociateurs en chef le 30 juin et les ont instruit "*d'organiser, dans les meilleurs délais, la signature de l'Accord et sa ratification par tous les Etats membres*" (EM).

Seuls 10 ou 11 des 16 EM ont signé.

La CEDEAO et l'UEMOA doivent aussi signer.

Le Conseil des ministres de l'UE a autorisé le 12 décembre "*la signature et l'application provisoire*" de l'APE mais cela n'inclut pas l'aide au développement qui relève des 28 EM.

Mais "*la signature et l'application provisoire*" doivent être notifiés à l'autre partie et cela n'est pas encore intervenu. Heureusement car l'application provisoire notifiée déclenche toutes les contraintes pesant sur l'AO : baisse des DD après 5 ans, interdiction immédiate d'augmenter les taxes à l'exportation, clause NPF...

Où en sont l'approbation et l'application de l'APE AO

Dans l'UE la ratification des accords commerciaux est faite par le Conseil après approbation du PE, et des Parlements des EM pour les "accords mixtes", cas des APE car le FED est financé par les EM. La ratification du PE est prévue le 7 juillet. Celle des EM prendra plusieurs années car si l'APE Cariforum a été signé et appliqué provisoirement depuis novembre 2008 seuls 16 EM de l'UE28 et 7 des 15 EM du Cariforum l'avaient ratifié en août 2014.

Si 1 seul EM ne ratifie pas l'APE est enterré, d'où l'urgence de l'information et des pressions sur les parlementaires français.

La Commission européenne a déclaré qu'elle arrêterait le libre accès à son marché pour la CI, le Ghana et le Nigéria s'ils n'ont pas avancé dans la ratification avant le 1^{er} octobre 2016, en pratique le 01/08/16

La Commission DEV du PE doit remettre son avis incessamment et ensuite la Commission INTA, qui approuvera sûrement.